



Paris le 9 décembre 2016

## **Communiqué sur les ICHN**

L'Assemblée nationale a adopté, dans la nuit du mercredi 7 décembre, une disposition visant à exclure les ICHN de la base d'imposition du régime fiscal des petites exploitations agricoles (micro-BA) mis en place depuis 2016.

Cette mesure, réclamée par la FNSEA, est une mesure de justice qui donne son plein effet aux ICHN dont l'objectif est de compenser les surcoûts de charges liés à la situation géographique des exploitations situées dans les zones de montagnes et les zones défavorisées.

Cette disposition positive qui constitue une victoire pour l'agriculture de montagne et les territoires défavorisés a été portée par le député Joël Giraud qui a su défendre les intérêts d'une agriculture spécifique soumise aux contraintes géographiques locales.

Maintenir l'imposition de ces indemnités aurait été inacceptable pour la profession alors même que ces compensations ne sont imposées nulle part ailleurs en Europe !

La FNSEA demande ainsi que cette mesure, fruit de longs débats entre les députés et le gouvernement, soit adoptée dans les mêmes termes par les sénateurs.

### **Contacts :**

**FNSEA** : Arnaud LEMOINE : 06 13 24 19 19